



MENTION COMPLÉMENTAIRE COIFFURE COUPE COULEUR

Arrêté de création : 23 mars 2015

Cahier des charges académique du CCF

Mai 2015

IEN SBSSA
C.SERVEAU

SOMMAIRE

	Page
Le CCF dans les épreuves du domaine professionnel :	
▪ Règlement d'examen	4
▪ Généralités sur le contrôle en cours de formation	5
▪ Définition des épreuves du domaine professionnel	5
▪ Présentation synthétique des trois épreuves EP1 – EP2 –EP3	10
<u>Évaluation en établissement de formation :</u>	
▪ Publics concernés, lieu, période(s), modalités, évaluateurs	11
▪ Supports d'évaluation, rôle de l'IEN, information des candidats, absences	12
▪ Fiches d'évaluation épreuve EP1	13
<u>Évaluation au cours de la formation en entreprise :</u>	
▪ Évaluation de la formation en entreprise	15
▪ Fiches d'évaluation épreuve EP2	16
<u>Documents à présenter au jury final :</u>	
▪ Dossiers à constituer pour chaque candidat	18
▪ Fiche individuelle de synthèse des notes obtenues	19
▪ Récapitulatif des attestations de PFMP	20

Le CCF dans les épreuves du domaine professionnel

RÈGLEMENT D'EXAMEN

MENTION COMPLÉMENTAIRE COIFFURE COUPE COULEUR			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités*, formation professionnelle continue dans un établissement public		Autres candidats	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
E 1 : Coupe transformation, coiffage dame	U 1	4	CCF		Ponctuel pratique	45 mn
E 2 : Coloration, effets de couleurs	U 2	4	CCF		Ponctuel pratique et oral	1 h 50
E 3 : Évaluation de l'activité professionnelle	U 3	4	Ponctuel écrit et oral		Ponctuel écrit et oral	20 min

CCF : contrôle en cours de formation.

* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, brevet professionnel et brevet de technicien supérieur (BOEN du 8/6/95).

GENERALITES SUR LE CONTROLE EN COURS DE FORMATION

Généralités sur le Contrôle en Cours de Formation : note de service n°92.329 du 9 novembre 1992 parue au BO n°44 du 19/11/92

Les objectifs du CCF sont doubles :

- rendre plus proches la formation et l'évaluation : le contrôle en cours de formation permet une meilleure cohérence entre formation et évaluation et évite l'examen couperet en fin de cycle de formation pour les élèves.
Il permet également d'impliquer l'ensemble des acteurs participant à la formation.
- diversifier les modes d'évaluation. Il permet de prendre en compte les situations et les lieux de formation multiples : formation en entreprise, travail avec des équipements spécifiques...

Le CCF est un mode d'évaluation **certificatif** des compétences terminales et des savoirs par sondage. Toutes les compétences ne sont pas nécessairement évaluées. Les phases d'évaluation interviennent à différents moments du cycle pour chacun des élèves d'un groupe et s'intègrent dans le processus de formation. La conception et la mise en œuvre des situations d'évaluation sont de la responsabilité des formateurs.

DÉFINITION DES ÉPREUVES DU DOMAINE PROFESSIONNEL

Epreuve E1/U1 – COUPE TRANSFORMATION, COIFFAGE « DAME »
--

Coefficient 4

45 min

● Objectifs et contenu de l'épreuve

Elle a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- Réalisation d'une coupe dame
- Réalisation de coiffage personnalisé mettant en valeur la coupe

L'épreuve prend appui sur les compétences :

- C 32 : Mettre en œuvre des techniques de coupe « Dame »
- C 33 : Mettre en œuvre des techniques de coiffage

Ainsi que sur les savoirs associés :

S1 Biologie et technologies appliquées
S3 Relations professionnelles

● Critères d'évaluation

Le candidat est évalué sur :

- la réalisation de la prestation
- la maîtrise des techniques et de la gestuelle
- la mise en valeur des volumes, de la coiffure
- la gestion optimale des matériels et produits
- la conformité et la qualité du résultat
- le respect des règles d'hygiène, de santé et sécurité au travail

● Modes d'évaluation

Épreuve ponctuelle pratique d'une durée de 45 minutes

Cette épreuve vérifie que le candidat est capable de réaliser sur un modèle féminin majeur une coupe transformation suivie d'un coiffage mettant en valeur la coupe.

Le candidat fournit au jury, en début d'épreuve, une photographie (format 10X13) de la coiffure qu'il va réaliser sur son modèle.

Le candidat réalise une coupe transformation suivie d'une mise en forme et d'un coiffage.

La structure de la coupe à réaliser sur le modèle doit être significativement différente de sa coupe initiale (modification de la structure, de la densité et des volumes...).

La longueur imposée de coupe est de 4 cm minimum sur l'ensemble de la chevelure (frange exceptée).

Le modèle doit être pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête et la chevelure d'une longueur nécessaire à la réalisation d'une coupe transformation. Le modèle se présente avec les cheveux propres et secs ; le candidat réalise la coupe sur cheveux secs ou mouillés.

Tout type d'outils de coupe, à l'exception des sabots de tondeuse, tout produit de coiffage sont autorisés.

Le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve :

- en l'absence du modèle
- en présence d'un modèle non conforme.

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de l'épreuve. En cas d'absence de photographie fournie par le candidat, le jury proposera une photographie de la coupe à réaliser.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est composé d'une situation d'évaluation. Organisée dans le cadre des activités habituelles de la formation, elle se déroule en établissement selon les mêmes exigences que celles de l'épreuve ponctuelle.

Le candidat est évalué par l'enseignant de la spécialité, un professionnel peut être associé à l'évaluation. La proposition de note est transmise au jury.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

E2 /U2 – COLORATION, EFFETS DE COULEUR

Coefficient 4

1h 50

● Objectifs et contenu de l'épreuve

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- Réalisation de coloration
- Réalisation d'effets de couleurs
- Appréciation personnelle du travail réalisé

L'épreuve prend appui sur les compétences :

- C 22 : Gérer l'environnement de travail
- C 31 : Mettre en œuvre des techniques de coloration
- C 41 : Evaluer la qualité de la prestation

Ainsi que sur les savoirs associés :
S1Biologie et technologies appliquées

● Critères d'évaluation

Le candidat est évalué sur :

- l'organisation de son poste de travail
- le choix adapté des matériels et des produits
- l'utilisation rationnelle des produits et des matériels
- le respect des principes d'économie, d'ergonomie et de développement durable
- la maîtrise des techniques de coloration et de la gestuelle
- le choix pertinent des techniques
- la conformité et la qualité du résultat

● Modes d'évaluation

Épreuve ponctuelle pratique d'une durée d'une heure cinquante minutes maximum

- réalisation pratique : durée 1 heure 40 mn
- entretien avec le jury : 10 minutes maximum.

Cette épreuve permet de vérifier que le candidat est capable de mettre en œuvre sur un modèle majeur, pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête, des techniques de coloration suivies d'un coiffage mettant en valeur la réalisation.

Réalisation pratique :

Le candidat réalise une transformation totale de la couleur de la chevelure du modèle d'au moins deux hauteurs de tons par rapport à la couleur dominante (avant l'épreuve).

Deux techniques sont mises en œuvre : une technique de coloration d'oxydation associée à des effets de couleur ou des effets d'éclaircissement.

Seuls les produits professionnels de coloration sont autorisés.

Exposé du candidat :

- en début d'épreuve, le candidat réalise le diagnostic sur son modèle et expose son projet de coloration à l'aide de son nuancier (5 minutes environ),
 - en fin d'épreuve, le candidat évalue, en présence du modèle, sa prestation et le résultat obtenu. La durée des deux temps de l'exposé ne doit pas excéder 10 minutes.
- Le jury n'intervient pas pendant l'exposé du candidat, ni à aucun moment pendant l'épreuve.

Contrôle en cours de formation

La situation d'évaluation se déroule en entreprise et porte sur l'ensemble des compétences C22, C31 et C41 développées lors des différentes activités réalisées en milieu professionnel.

Le candidat est évalué, en fin de formation, par le tuteur ou le maître d'apprentissage sur la base des activités réalisées, à partir d'un support fourni par l'établissement de formation permettant l'évaluation des compétences terminales spécifiques de l'épreuve, selon les mêmes exigences que celles de l'épreuve ponctuelle.

La proposition de note de l'évaluation en milieu professionnel est établie conjointement par le tuteur ou le maître d'apprentissage et un enseignant de la spécialité.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

● Objectifs et contenu de l'épreuve

Cette épreuve a pour but d'évaluer les compétences relatives à la pratique en milieu professionnel.

Elle permet de vérifier l'acquisition par le candidat de tout ou partie des compétences suivantes :

- C 11 Rechercher, s'approprier l'information à des fins professionnelles en vue de la transmettre
- C 12 Communiquer en vue de la réalisation d'une prestation
- C 21 Organiser les activités
- C 42 Apprécier l'efficacité de la prestation

Ainsi que les savoirs associés :

- S2 Environnement professionnel
- S3 Relations professionnelles

Elle prend appui sur un dossier personnel relatif à l'expérience professionnelle du candidat en entreprise.

Ce dossier de huit à dix pages, élaboré par le candidat à l'aide d'outils informatiques (police Arial 12), comprend les points suivants :

- la description d'une situation en clientèle comportant au moins une technique de coloration ou de coupe ou de coiffage,
- la présentation des techniques, la justification des choix, des protocoles mis en œuvre,
- les contraintes rencontrées et les solutions apportées,
- les aspects techniques, technologiques et scientifiques,
- la prise en compte, pour cette situation professionnelle, de la santé sécurité au travail et du développement durable.

● Critères d'évaluation

L'évaluation du candidat porte sur :

- la lisibilité et la structure du dossier
- le réalisme et la pertinence de la situation professionnelle décrite
- la qualité et la pertinence des protocoles présentés
- la justification des choix techniques, technologiques, organisationnels, économiques et environnementaux en termes de santé sécurité au travail et de développement durable
- la maîtrise des connaissances techniques et des savoirs associés
- l'utilisation d'un vocabulaire professionnel adapté
- l'aptitude à la communication écrite : syntaxe, orthographe
- l'aptitude à la communication orale : aisance de l'expression, écoute, réactivité.

● Modes d'évaluation**Épreuve ponctuelle écrite et orale d'une durée de 20 minutes maximum**

A partir du dossier élaboré par le candidat, l'évaluation se déroule en deux temps :

- un exposé oral par le candidat d'une durée de 5 à 10 minutes maximum,
- un entretien avec le jury constitué d'un enseignant de coiffure et d'un professionnel d'une durée de 10 à 15 minutes.

L'entretien permet de vérifier la maîtrise des contenus développés dans le dossier et lors de l'exposé.

Le dossier est noté sur 5 points, l'exposé sur 3 points et l'entretien sur 12 points.

Le service des examens communique au candidat la date et le lieu de dépôt du dossier qui sera transmis en deux exemplaires. En l'absence de dossier du candidat, la note zéro est attribuée à l'épreuve ; dans ce cas l'interrogation ne peut avoir lieu.

Si le dossier est incomplet, le candidat peut néanmoins être interrogé et une note lui est attribuée.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES EPREUVES RELEVANT DU CCF

D'après les consignes réglementaires

	EP1 – Coupe transformation coiffage dame	EP2 – Coloration effets de couleur
	Coef 4	Coef. 4
OÙ ?	Evaluation en établissement de formation	Evaluation en entreprise
COMMENT ?	Dans le cadre des séances de travaux pratiques, certains élèves sont évalués en même temps, les autres poursuivent leurs apprentissages. Durée : 45 min	Lors des différentes activités réalisées en milieu professionnel
QUAND ?	En fin de de formation	En fin de formation
QUI ?	L'évaluation est réalisée par l'enseignant de la spécialité. Un professionnel peut être associé à l'évaluation.	Le professionnel évalue le jeune à partir des documents fournis par l'établissement. La proposition de note est établie avec un enseignant de la spécialité.
	Compétences évaluées	
QUOI ?	C32 Mettre en œuvre des techniques de coupe « dame » C33 Mettre en œuvre des techniques de coiffage	C 22 Gérer l'environnement de travail C 31 Mettre en œuvre des techniques de coloration C 41 Apprécier l'efficacité de la prestation
	S1 Biologie et technologies appliquées S3 Relations professionnelles	S1 Biologie et technologies appliquées

MC COIFFURE COUPE COULEUR

L'évaluation en établissement de formation

ÉVALUATION EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Publics concernés : l'évaluation concerne les candidats des lycées professionnels publics et privés sous contrat et les candidats apprentis des CFA ou sections d'apprentissage habilités.

Lieu : l'évaluation se déroule dans l'établissement de formation du candidat, dans les salles de cours habituelles.

Périodes : l'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation, organisé en établissement de formation, à l'occasion d'**une situation d'évaluation**. Celle-ci sera organisée en fin de cycle lorsque les élèves/apprentis maîtrisent au mieux les compétences. Le chef d'établissement est informé de l'organisation prévue pour les évaluations : dates, heures, lieux, noms, qualités et coordonnées des professionnels qui participent éventuellement.

Modalités : la situation d'évaluation est intégrée dans le processus de formation ; elle est organisée dans le cadre des activités habituelles de formation :

- sous la responsabilité du chef d'établissement,
- dans le respect de la définition de l'épreuve du règlement d'examen,
- dans le respect du cadrage académique.

Le candidat peut travailler en autonomie avec passage de l'enseignant aux moments clé, le reste de la classe peut être en situation d'apprentissage, d'entraînement en autonomie, de recherche documentaire...

Évaluateurs : l'évaluation est faite par :

- le(s) enseignant(s) du candidat pour la (les) discipline(s) évaluée(s),
- un professionnel, désigné par le chef d'établissement dans toute la mesure du possible.

L'établissement s'assurera que le professionnel accepte de participer au CCF avant de lui adresser une convocation. Les convocations sont établies par le chef d'établissement.

Le(s) professeur(s) et le professionnel associé proposent conjointement une note au jury de délibération.

Rôle de l'IEN : l'IEN de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

Information des candidats : selon les pratiques de l'établissement, les candidats sont informés à l'avance des date(s) et horaire(s) de l'évaluation, ainsi que des conséquences d'une éventuelle absence par :

- inscription dans le carnet de correspondance,
- inscription dans le cahier de textes de la classe,
- émargement d'une liste.

De même le candidat est informé des objectifs visés par la situation d'évaluation et des conditions de leur déroulement préalablement à sa mise en œuvre.

La note attribuée au cours de l'évaluation et proposée au jury ne doit pas être communiquée au candidat.

Absences : en cas d'absence d'un candidat à l'évaluation, il convient :

- si cette absence est justifiée (*à l'appréciation du Chef d'établissement*), d'organiser, pour ce candidat une nouvelle situation d'évaluation ;
- si cette absence n'est pas justifiée, de porter le candidat « Absent » sur la fiche individuelle de synthèse des notes obtenues.

La mention « Absent » sera sanctionnée par la note « zéro ».



MC Coiffure coupe couleur
EP1-Coupe transformation coiffage dame
 Coef. 4 Durée : 45 min
CCF – Evaluation en établissement de formation

Identification du candidat :

Etablissement :

Session :

Compétences évaluées	Indicateurs d'évaluation	Niveau atteint (*)				Note
		TB	B	I	TI	
C32 – Mettre en œuvre les techniques de coupe « dame »	<i>Proposition de coupe adaptée à la morphologie</i>					/ 1
	<i>Maîtrise des structures de coupe (organisation, chronologie...)</i>					/ 6
	<i>Maîtrise des techniques (densité, texturisation...)</i>					
	<i>Choix et maîtrise des outils</i>					
	<i>Qualité du résultat : finitions, netteté, respect de la géométrie...</i>					/ 2
<p><i>La transformation de la structure de la coupe n'est pas significative ou la longueur à couper n'est pas respectée : note à C32 divisée par 2</i></p> <p><i>La transformation de la structure de la coupe n'est pas significative et la longueur à couper n'est pas respectée : zéro à C32</i></p>						
C33 - Mettre en forme les techniques de coiffage	<i>Coiffage adapté à la morphologie du visage</i>					/ 1
	<i>Organisation chronologique adaptée</i>					/ 4
	<i>Maîtrise des techniques</i>					
	<i>Choix et maîtrise des produits</i>					
	<i>Choix et maîtrise des outils</i>					
	<i>Mise en valeur de la coupe par le coiffage</i>					/ 2
	<i>Equilibre des volumes</i>					
Tout au long de l'épreuve	<i>Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail</i>					/ 1
Résultat final	<i>Résultat conforme à la photo</i> <i>Coiffure soignée et esthétique (lissage, brillance, finitions...)</i>					/ 3
Toute note inférieure à 10 sera justifiée au dos de la feuille						
TOTAL						/ 20

* TB(maîtrisé) B (assez bien maîtrisé) I (insuffisamment maîtrisé) TI (non maîtrisé)

Date :	Date :
Nom et signature de l'enseignant :	Nom et signature du professionnel

**L'évaluation au cours de la
formation en milieu
professionnel**

ÉVALUATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Publics concernés :

L'évaluation concerne les candidats des lycées professionnels publics et privés sous contrat et les apprentis des CFA ou sections d'apprentissage habilités.

Lieu :

L'évaluation a lieu dans les entreprises d'accueil.

Période(s) – Évaluateurs :

La situation d'évaluation se déroule en entreprise et porte sur l'ensemble des compétences C22, C31 et C41 **développées lors des différentes activités réalisées en milieu professionnel.**

Le candidat est évalué, en fin de formation, par le tuteur ou le maître d'apprentissage **sur la base des activités réalisées**, à partir de la grille d'évaluation fournie par l'établissement de formation.

La proposition de note de l'évaluation en milieu professionnel est établie conjointement par le tuteur ou le maître d'apprentissage et un enseignant de la spécialité.

La présence du candidat à l'entretien est possible mais **la proposition de note est strictement confidentielle et ne doit pas lui être communiquée** (afin de respecter les règles de souveraineté des jurys).



**MC Coiffure coupe coiffage
EP2- COLORATION et EFFETS DE
COULEUR**
Coef. 4

CCF – Evaluation en milieu professionnel

Identification du candidat :

Entreprise :

Période duau

Session :

Les compétences évaluées sont...	Elles sont acquises si ...	*Le niveau atteint est...				Note
		TB	B	I	TI	
C22 - Gérer l'environnement de travail	Gestion des produits, des matériels <i>Utilisation rationnelle des produits (Pas de gaspillage)</i> <i>Utilisation rationnelle des matériels</i> <i>Suivi du stock des produits, signalement des manques</i>					/ 2
	Prise en compte du développement durable <i>Prise en compte des principes d'économie de l'eau, des énergies</i> <i>Respect des règles d'ergonomie, de sécurité (Touche d'essai, port des gants...)</i> <i>Respect du tri des déchets</i>					/ 2
C31 – Mettre en œuvre les techniques de coloration	<i>Choix pertinent des techniques et des produits au regard du diagnostic (règles de colorimétrie...), des attentes du client</i>					/ 5
	<i>Respect des protocoles (préparation, application, émulsion, rinçage...)</i> <i>Respect des temps (application, pause)</i> <i>Maîtrise des techniques</i>					/ 6
	<i>Conformité du résultat par rapport aux attentes</i>					/ 2
C41 – Evaluer la qualité de la prestation	<i>Autoévaluation objective des prestations réalisées</i>					/ 3
<p><i>Toute note inférieure à 10 sera justifiée au dos de la feuille</i></p>						<p>TOTAL / 20</p>

* TB (maîtrisé) B (assez bien maîtrisé) I (insuffisamment maîtrisé) TI (non maîtrisé)

Date : Nom et signature de l'enseignant :	Date : Nom et signature du professionnel :
--	---

MC COIFFURE COUPE COULEUR

**Les documents à présenter
au jury final**

DOSSIER À CONSTITUER POUR CHAQUE CANDIDAT

- L'établissement de formation collecte et conserve, pour chaque candidat, en vue du jury final, les documents du CCF :
 - Épreuve EP1 : la grille d'évaluation
 - Épreuve EP2 : la grille d'évaluation
 - L'attestation de formation en entreprise remplie par le chef d'établissement
- Ces documents sont regroupés dans une pochette constituée par la fiche individuelle de synthèse des notes obtenues en Contrôle en Cours de Formation - tirage A3, formant chemise.

Académie de NANTES Établissement	FICHE INDIVIDUELLE DE SYNTHÈSE DES NOTES OBTENUES	Session
-------------------------------------	--	---------

Candidat NOM : Prénom : Date de naissance :			
MC COIFFURE COUPE COIFFAGE		Coef.	Note proposée au jury (en points entiers ou au ½ point et arrondie s'il y a lieu au ½ point supérieur)
Épreuve EP1	Évaluation en établissement de formation	4	/20
Épreuve EP2	Évaluation en entreprise	4	/ 20

ATTESTATION de FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL - RECAPITULATIF

Je soussigné(e) _____ Proviseur ou Directeur du lycée professionnel _____

certifie que l'élève _____

NOM – Prénom : _____ inscrit(e) dans l'établissement que je dirige en classe de MC coiffure coupe coiffage

a suivi, conformément à la réglementation en vigueur, une formation en entreprise en rapport avec le diplôme préparé d'une durée de :

ENTREPRISE (Nom – Adresse)	Dates de la formation en entreprise	Nombre de semaines effectuées	Nombre de jours effectués si semaines incomplètes
TOTAL de la formation en milieu professionnel (15 semaines minimum)			

A

le

Signature du chef d'établissement

